

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DU  
PATRIMOINE CANADIEN INTITULÉ**

**LA TENUE D'ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LES MÉDIAS**

Lisa Hepfner, députée  
Présidente  
Comité permanent du patrimoine canadien  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A6

Madame,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, c'est avec plaisir que je présente, au nom du gouvernement du Canada, la réponse au troisième rapport du Comité permanent du patrimoine canadien (le Comité), intitulé *La tenue d'États généraux sur les médias* (le rapport), qui a été déposé à la Chambre des communes le 24 septembre 2025.

Je souhaite remercier le Comité pour son judicieux rapport sur le secteur des médias canadien et les experts qui ont témoigné pour leurs contributions. En tant que ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles, je suis très préoccupé par les difficultés qui touchent la production de journalisme d'intérêt public et je suis d'accord avec l'évaluation du Comité selon laquelle l'accès à des sources d'information fiables et diversifiées est l'un des piliers fondamentaux d'une saine démocratie.

Les défis auxquels fait face le secteur sont complexes et interreliés, ce qui nécessite des solutions dynamiques. Le gouvernement a examiné attentivement le rapport du Comité et a entrepris des mesures concrètes en lien avec ses constatations au cours des dernières années.

Cela étant dit, je vais aborder les recommandations du Comité en les groupant en trois thèmes : 1) le soutien aux États généraux sur les médias; 2) le soutien au journalisme et surtout aux nouvelles locales; et 3) la protection de la population et des journalistes contre les menaces croissantes qui nuisent à leur participation démocratique.

**Thème 1 : Soutien aux États généraux sur les médias (recommandation 1)**

Le gouvernement soutient en principe la recommandation 1, soit que je collabore avec les différents intervenants du secteur canadien des médias afin que soient organisés des États généraux sur les médias. Le gouvernement reconnaît l'importance de favoriser le dialogue et la collaboration entre les intervenants à l'égard des problèmes complexes du secteur des médias.

La recommandation du Comité reconnaît le potentiel des États généraux en guise de plateforme pour résoudre les problèmes systémiques du secteur des médias, y compris la viabilité économique, les environnements numériques en évolution et le besoin de favoriser la diversité, l'inclusion et la sécurité dans le domaine du journalisme.

En 2017, le Comité a déposé un rapport complet sur le soutien au journalisme intitulé *Bouleversements dans le paysage médiatique canadien : un monde en transformation*. Depuis, l'écosystème économique, social et technologique a changé considérablement. Des États généraux constitueraient une occasion parfaite pour réunir les spécialistes et les dirigeants et dirigeantes du secteur afin qu'ils réexaminent l'état actuel du secteur des médias, évaluent l'efficacité des interventions antérieures et explorent de nouvelles stratégies pour répondre aux problèmes contemporains.

Comme le Comité l'a bien soulevé, les États généraux doivent être organisés indépendamment du gouvernement, conformément aux valeurs essentielles de notre démocratie. Pour que des États généraux soient réellement efficaces, ils doivent être menés par le secteur des médias avec le soutien des groupes de la société civile, du milieu universitaire et du secteur qui assument la responsabilité de trouver des solutions aux problèmes actuels dans l'écosystème médiatique. Des états généraux devraient aussi contribuer à l'objectif plus général d'assurer un écosystème médiatique diversifié, indépendant et durable pour la population canadienne.

Le besoin de protéger le journalisme d'intérêt public est pressant et il est grand temps de tenir des États généraux sur ces questions. Les États généraux nécessitent le leadership des groupes de la société civile, du milieu universitaire et du secteur (ainsi que la participation des autres ordres de gouvernement) afin de s'attaquer à ces problèmes pressants et de garantir des solutions durables pour l'avenir.

## **Thème 2 : Soutien au journalisme de proximité et aux nouvelles locales (recommandations 2, 3 et 6)**

Le gouvernement soutient en principe les recommandations 2, 3 et 6, qui proposent de mettre en place des mesures pour soutenir le journalisme local, de recueillir des données dans le but de cerner l'ampleur du phénomène des déserts médiatiques et d'encourager la transition numérique des médias traditionnels pour s'assurer que l'écosystème des médias d'information demeure fort et indépendant. Le gouvernement est d'accord avec la constatation du Comité selon laquelle le journalisme est essentiel, particulièrement à l'échelle locale. Le journalisme local joue un rôle primordial dans la promotion de collectivités informées en offrant une couverture adaptée aux enjeux régionaux, en amplifiant les voix diversifiées et en s'assurant que toute la population canadienne a accès à des renseignements fiables. Le gouvernement reconnaît ces contributions et a donc mis en place plusieurs mesures pour soutenir le journalisme et résoudre les problèmes du secteur des médias.

Depuis 2010, le Fonds du Canada pour les périodiques verse une aide financière aux éditeurs de magazines, de journaux communautaires et de périodiques exclusivement numériques. Ce programme les aide à surmonter les désavantages systémiques du marché en leur permettant de produire du contenu de qualité qui reflète les différents intérêts de la population canadienne. Le volet Aide aux éditeurs ainsi que le volet temporaire Mesures spéciales pour appuyer le journalisme, qui a été prolongé pour 2025-2026, offrent actuellement du financement à plus de 1 350 titres canadiens uniques. En 2023-2024, les journaux communautaires représentaient 43 % des titres financés dans le cadre du volet Aide aux éditeurs.

Le volet Initiatives collectives du Fonds du Canada pour les périodiques offre un appui aux organismes dont les projets visent à renforcer la viabilité générale des secteurs canadiens de magazines et de journaux communautaires non quotidiens. Un bon exemple de projet financé dans le cadre de ce volet est celui de l'Alberta Magazine Publishers Association, dont le projet vise à accroître la durabilité du secteur en établissant un programme de subventions de stage pour soutenir le placement d'au moins 11 stagiaires; organiser la *Alberta Magazines Conference* en 2025, une conférence d'une journée en personne et diffusée en ligne; et lancer une campagne promotionnelle pour mettre en valeur les magazines de l'Alberta par le biais de présentoirs et de promotions dans les kiosques à journaux. Le projet contribuera à soutenir le parcours de professionnels émergents du secteur des magazines, à aider les éditeurs à créer des modèles opérationnels qui permettent d'accroître les recettes et le lectorat, à accroître la visibilité des magazines de l'Alberta et à augmenter le potentiel du marché et l'accès au public pour les éditeurs se trouvant dans des marchés très occupés.

Dans l'énoncé économique de l'automne de 2018, le gouvernement a présenté trois mesures fiscales ciblées pour soutenir davantage le journalisme. La dernière initiative est le crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne, qui permet aux organisations médiatiques de demander le remboursement de jusqu'à 25 % des dépenses salariales pour les journalistes, jusqu'à un maximum de 13 750 dollars par employé par année. Des modifications récentes annoncées dans l'Énoncé économique de l'automne de 2023 ont augmenté le seuil salarial et ont fait monter le taux à 35 % pendant quatre ans, ce qui permet aux organisations de demander jusqu'à 29 750 dollars par employé.

La deuxième mesure est le crédit d'impôt temporaire pour les abonnements aux nouvelles numériques, qui offrait au lectorat une réduction de 15 % des coûts liés aux abonnements en ligne à des médias canadiens. Entre 2020 et 2024, les lecteurs pouvaient recevoir jusqu'à 75 dollars par année pour leurs abonnements à des services de nouvelles numériques fiables.

En troisième lieu, le gouvernement a revu le cadre d'impôts pour les dons afin de permettre aux organisations médiatiques de se qualifier comme donataires reconnus. Ce statut les exempte de l'impôt sur le revenu et leur permet d'accepter les dons et de délivrer des reçus déductibles d'impôt.

Le budget de 2018 a présenté l'Initiative de journalisme local (IJL), un programme administré à l'externe qui offre 50 millions de dollars sur cinq ans pour combler les lacunes de la couverture médiatique dans les communautés mal desservies. Ces communautés, souvent définies par leur petite taille, leur emplacement rural, ou leurs caractéristiques uniques, manquent de couverture médiatique constante et spécialisée. Alors que les mesures structurelles générales visent à créer un environnement propice à l'épanouissement du journalisme, l'IJL est axée sur le soutien direct des collectivités où les forces du marché ne sont pas suffisantes pour assurer la couverture des nouvelles locales.

En 2023-2024, le programme a soutenu l'embauche de 701 journalistes partout au Canada qui représentent différents domaines du secteur des médias, y compris les journaux, la télévision, la radio, les médias ethniques et les médias destinés aux communautés de langue officielle en situation minoritaire. Afin de souligner l'effet positif du programme, le gouvernement y a fait des investissements supplémentaires dans le cadre du budget de 2021, de 2022 et de 2024 et a ainsi augmenté le financement annuel à 19,6 millions jusqu'en 2027. Pendant ces huit années de vie, le programme aura fourni plus de 128 millions de dollars en soutien aux communautés mal desservies dans l'ensemble des provinces et des territoires.

Le budget de 2023 a consacré 12,5 millions de dollars dans le cadre du *Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028* pour soutenir les journaux et les radios communautaires de langue officielle en situation minoritaire. Ce financement renforcera leur capacité à servir le public, à promouvoir la diversité linguistique et à maintenir leurs activités. Il soutiendra des projets stratégiques visant à renforcer le secteur, à améliorer les stations de radio et les journaux communautaires et à créer des stages pour offrir une expérience pratique tout en répondant aux besoins en matière de ressources.

De plus, le ministère du Patrimoine canadien a approuvé un financement de 204 000 \$ pour un projet mis de l'avant par le Consortium des médias communautaires de langue officielle en situation minoritaire dans le cadre du Programme de développement des langues officielles de Patrimoine canadien en 2025-2026. Le projet a mené à la création du « Livre blanc national – État des médias communautaires de langue officielle dans les communautés minoritaires ». Le livre blanc produit dans le cadre du projet a été officiellement publié lors du Forum « Voix locales », qui s'est tenu à Ottawa les 11 et 12 septembre 2025. Le Forum a fourni une vision et une orientation claires et communes pour le secteur des médias communautaires de langue officielle en situation minoritaire et a mis de l'avant des stratégies durables et collectives pour stabiliser et faire évoluer les modèles de prestation de services de ces médias afin qu'ils puissent continuer à servir leurs communautés en tant que catalyseurs de la vitalité communautaire. Le Forum a réuni près de 200 représentants des médias locaux, des associations communautaires, des différents ordres de gouvernement, des chercheurs universitaires et des partenaires médiatiques clés afin de jeter les bases d'un écosystème médiatique durable et inclusif ancré dans les réalités locales.

De plus, la *Loi sur les nouvelles en ligne* est entrée en vigueur en 2023 pour assurer une indemnisation équitable des organisations médiatiques canadiennes dont le contenu est utilisé sur des plateformes numériques. La Loi vise à garantir que les plateformes dominantes indemnisent les entreprises de nouvelles dont ils publient le contenu en encourageant les plateformes à conclure des accords commerciaux volontaires qui indemnisent équitablement les organisations médiatiques. Google a reçu une exemption de l'application de la Loi à la suite de la conclusion d'un accord qui consiste à payer 100 millions de dollars, indexés à l'inflation, par année pendant cinq ans aux organisations médiatiques. Google a choisi de confier la distribution de cette indemnisation au Collectif canadien de Journalism. Le Collectif a distribué

plus de 58 millions de dollars à plus de 450 entreprises de nouvelles, représentant un large éventail de médias d'information canadiens et une grande diversité de points de vue éditoriaux. Dans le cadre du règlement afférent à la Loi, une partie de l'indemnisation sera utilisée pour soutenir la production de contenu de nouvelles locales, régionales et nationales.

À titre d'exemple, CBC/Radio-Canada s'est engagée à utiliser sa part de la rémunération de Google pour embaucher jusqu'à 30 journalistes dans 22 communautés mal desservies par les médias d'information. De plus, un vérificateur indépendant doit préparer un rapport annuel sur les répercussions de la Loi sur le marché canadien des nouvelles, notamment ses effets sur les médias qui produisent du contenu principalement destiné aux populations diversifiées, notamment les marchés régionaux et locaux dans l'ensemble des provinces et territoires, les communautés anglophones et francophones en situation minoritaire, les communautés noires et les autres communautés racisées.

Chaque année, CBC/Radio-Canada reçoit un crédit parlementaire d'environ 1,4 milliard de dollars que la société investit dans différents programmes et services, dont des services de nouvelles locales, régionales et nationales. Ce financement contribue aux activités des installations communautaires de CBC/Radio-Canada réparties partout au Canada (27 stations de télévision, 88 stations de radio et une station exclusivement numérique), qui permettent de combler les lacunes dans la couverture des nouvelles locales et répondent aux besoins en information des plus petites collectivités. Le budget de 2024 a annoncé un financement supplémentaire de 42 millions de dollars en 2024-2025, qui a également été prolongé jusqu'en 2025-2026, pour les programmes de divertissement et de nouvelles de CBC/Radio-Canada afin de garantir que toute la population canadienne, y compris les communautés de langues officielles en situation minoritaire, les communautés autochtones ainsi que les collectivités éloignées et rurales, ait accès à du contenu de divertissement et de journalisme indépendant de haute qualité dans les deux langues officielles et dans huit langues autochtones.

En mai 2024, l'ancienne ministre du Patrimoine canadien a nommé un comité consultatif chargé de fournir des conseils stratégiques sur la manière de renforcer et de renouveler CBC/Radio-Canada afin qu'elle puisse continuer à remplir ses importantes fonctions sociales, culturelles et démocratiques. Le comité consultatif s'est réuni régulièrement avec la ministre pour discuter d'une série de questions relatives au financement, à la gouvernance et au mandat. S'appuyant sur les contributions des membres du comité consultatif, une vision pour l'avenir de CBC/Radio-Canada a été annoncée le 20 février 2025, avec des propositions visant à garantir que la société soit en mesure de relever les défis et de saisir les opportunités du nouvel environnement médiatique. Cette vision proposait de mettre davantage l'accent sur des informations fiables, locales et impartiales, et de mettre fin à la publicité pendant les émissions d'actualités, d'information et d'affaires publiques. Le gouvernement s'est engagé à moderniser CBC/Radio-Canada afin de s'assurer que celle-ci soit en mesure de relever les défis et de saisir les opportunités du nouvel environnement médiatique.

Ce principe a été réaffirmé dans le budget de 2025, qui propose de fournir à CBC/Radio-Canada la somme de 150 millions de dollars en 2025-2026 pour renforcer son mandat de servir le public et de mieux répondre aux besoins d'information de la population canadienne.

Pour maximiser l'incidence des mesures de soutien du gouvernement, il est essentiel de savoir où se trouvent les plus grands besoins. Afin de favoriser une meilleure compréhension des zones touchées par la pauvreté en matière d'information, Patrimoine canadien financera la première étape d'une étude indépendante dirigée par le milieu universitaire. Cette phase comprendra une revue exhaustive de la littérature ainsi que l'élaboration d'une méthodologie visant à appuyer la création d'un répertoire public des médias d'information locaux à travers le Canada. Ce projet, qui s'échelonnera sur plusieurs phases et plusieurs années, permettra ultimement de mesurer l'ampleur des déserts médiatiques et des zones de pauvreté informationnelle au pays. Une compréhension nuancée de l'environnement médiatique contribuerait à s'assurer que les politiques et les programmes de tous les ordres de gouvernement correspondent bien aux besoins croissants, dynamiques et diversifiés des communautés canadiennes.

Pendant que les organisations médiatiques continuent de s'adapter à un environnement en constante évolution, notamment à la transition vers les technologies numériques, les

mécanismes de financement flexibles demeurent cruciaux. Le volet Aide aux éditeurs du Fonds du Canada pour les périodiques permet aux éditeurs d'utiliser des fonds à différentes activités liées à l'édition. De même, le volet temporaire Mesures spéciales pour appuyer le journalisme offre un soutien aux éditeurs qui utilisent un modèle de distribution gratuite ou ceux qui ont une diffusion payante plus petite, leur donnant ainsi les ressources nécessaires pour s'adapter aux nouvelles réalités. En 2020, le gouvernement a annoncé la modernisation du Fonds du Canada pour les périodiques afin de mieux répondre aux réalités et aux besoins changeants du secteur, notamment en ce qui a trait au contenu numérique. Introduit graduellement sur une période de cinq ans, ce processus a facilité l'accès au contenu canadien original sur les plateformes numériques et imprimées dans toutes les régions du pays et a amené les éditeurs à augmenter leurs investissements dans le contenu rédactionnel.

Afin d'optimiser davantage le soutien aux médias d'information canadiens, le budget de 2025 propose d'accorder une somme de 38,4 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2026-2027, à Patrimoine canadien pour le volet Mesures spéciales pour appuyer le journalisme du Fonds du Canada pour les périodiques afin d'aider les petits organes de presse et les médias communautaires à maintenir la production de contenu éditorial et journalistique canadien de qualité.

Il est important de reconnaître que les solutions numériques ne s'appliquent pas dans tous les cas. Certaines régions, particulièrement celles ayant un accès limité ou peu fiable à l'internet (notamment les régions éloignées et les régions du Nord, ainsi que les communautés autochtones), et certains publics, notamment ceux qui sont moins à l'aise avec les plateformes numériques (p. ex. les personnes âgées), utilisent encore les médias traditionnels, dont la presse écrite. Cette situation rappelle le besoin d'avoir une approche équilibrée pour soutenir le journalisme traditionnel et le journalisme numérique.

Dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses prévu au budget de 2025, Patrimoine canadien étudiera comment rationaliser la prestation de tous ses programmes, y compris ses mesures de soutien au journalisme. Par exemple, afin de simplifier l'accès aux programmes fédéraux pour les Canadiens, le ministère examinera comment améliorer la prestation de services et réduire les chevauchements entre les ministères. De plus, il examinera comment réorienter les programmes gouvernementaux, en recentrant le financement sur les programmes qui correspondent aux priorités actuelles et futures afin d'en maximiser l'impact. Dans ce cadre, le Fonds du Canada pour les périodiques sera réorienté pour favoriser la création de contenu éditorial canadiens original uniquement, en éliminant le financement des abonnements payants ou des ventes d'exemplaires uniques. Cette approche privilégiera la production de contenu éditorial et journalistique canadien de qualité, peu importe la plateforme de diffusion.

### **Thème 3 : Protection de la population et des journalistes contre les menaces croissantes qui nuisent à leur participation démocratique (recommandations 4 et 5)**

Le gouvernement soutient en principe les recommandations 4 et 5. La première vise à rendre la profession de journaliste plus sécuritaire, plus attrayante et plus diversifiée ainsi qu'à y augmenter le taux de maintien en poste, et la deuxième appelle à mettre en place une vaste campagne de sensibilisation du public sur la lutte contre la désinformation et à promouvoir la littératie médiatique dès le plus jeune âge. Le gouvernement tient à remercier le Comité d'avoir attiré son attention sur les enjeux pressants qui touchent les journalistes et le grand public dans le milieu actuel des médias. Les menaces croissantes envers les journalistes et la vaste propagation de la désinformation et de la désinformation sont des enjeux déterminants qui requièrent une action immédiate et continue. Dans le *Rapport final de l'Enquête sur l'ingérence étrangère*, la commissionnaire Marie-Josée Hogue mentionne que la manipulation de l'information représente le plus grand risque pour notre démocratie.

Il est primordial d'assurer la sécurité des journalistes. Depuis la pandémie, le nombre de cas de harcèlement, de menaces et de violence envers les journalistes a connu une hausse importante. Les journalistes issus de communautés diversifiées, dont les femmes et les membres de groupes minoritaires, sont atteints de manière disproportionnée, ce qui nuit par ricochet à la diversité des salles de presse et au taux de maintien en poste dans la profession. Le gouvernement du Canada s'engage à favoriser la sécurité et la diversité des lieux de travail pour

que chaque personne soit incluse, respectée et protégée.

En obligeant les employeurs à instaurer des mesures pour prévenir le harcèlement et la violence dans les lieux de travail et pour y répondre, le *Code canadien du travail* et le *Règlement sur la prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail* contribuent à protéger le personnel sous réglementation fédérale, dont celui des organisations de télécommunications et de radiodiffusion sous réglementation fédérale. Plus précisément, ils prévoient des dispositions pour empêcher le harcèlement et la violence grâce à une rigoureuse politique de prévention du harcèlement et de la violence, à des évaluations des risques du lieu de travail, à de la formation, à un processus de règlement des différends à plusieurs options et à une collecte de données améliorée. Les journalistes qui travaillent directement pour ces organisations seraient donc protégés par les dispositions du *Code canadien du travail* et du *Règlement sur la prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail*.

De plus, les organisations de télécommunications et de radiodiffusion qui relèvent de la compétence fédérale et ont un effectif de plus de 100 salariés sont également assujetties à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (LEME), qui vise à réaliser l'égalité en milieu de travail. En vertu de la LEME, les employeurs doivent éliminer les obstacles à l'emploi auxquels font face les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les personnes qui font partie des minorités visibles (les quatre groupes désignés), et corriger leur sous-représentation parmi les catégories professionnelles de leur effectif, y compris parmi les professionnels, tels que les journalistes. Les employeurs doivent aussi déclarer annuellement des renseignements sur l'équité en matière d'emploi au gouvernement. Les taux de représentation et les écarts de rémunération des quatre groupes désignés au sein des effectifs des employeurs, y compris ceux des employeurs des télécommunications et de la radiodiffusion assujettis à la LEME, sont ensuite mis à la disposition du public sur [Equi'Vision](#) - un nouveau site Web gouvernemental dédié à la transparence des données. Le site Web affiche les données fournies par les employeurs pour informer les membres du public et leur donner les moyens de prendre les bonnes décisions. Les employeurs seront ainsi tenus responsables de leurs pratiques. Les exigences de la LEME et les initiatives liées à la transparence favorisent une plus grande diversification de la profession de journaliste.

Dans le cadre de la réponse du gouvernement du Canada pour investir dans les efforts visant à lutter contre la haine et à renforcer la résilience des communautés, le budget de 2024 proposait 273,6 millions de dollars sur six ans, à compter de 2024-2025, pour le *Plan d'action canadien de lutte contre la haine* afin d'appuyer la sensibilisation communautaire et la réforme de l'application de la loi, de s'attaquer à la hausse des crimes haineux, d'améliorer la sécurité au sein des communautés, de lutter contre la radicalisation et d'accroître l'aide aux victimes. Parmi ces investissements, le budget de 2024 prévoyait 10 millions de dollars sur trois ans pour le ministère, à compter de 2024-2025, afin de faciliter la prestation du Fonds pour la diversité des voix.

Le Fonds est actuellement une initiative importante du *Plan d'action canadien de lutte contre la haine* et répond aux objectifs du premier pilier de celui-ci, à savoir donner les moyens aux communautés de détecter et de prévenir la haine. L'objectif du Fonds est de soutenir les communautés et les organisations diversifiées, y compris les Autochtones, les Noirs, les personnes racisées, les minorités ethnoreligieuses, les personnes 2ELGBTQI+ et les personnes handicapées, que leurs histoires, leurs expériences et leurs points de vue soient mieux représentés dans les médias et les industries culturelles, ce qui permettra aux Canadiens d'apprécier et de comprendre la diversité du Canada. Plus précisément, il appuiera le mentorat, la formation et le perfectionnement professionnel de personnes issues de diverses communautés à toutes les étapes de leur carrière afin d'encourager une plus grande participation de diverses communautés dans les secteurs des médias et de la culture. Le Fonds aidera ainsi à transformer les perceptions préjudiciables qui incitent à la haine, au racisme et à la discrimination envers les communautés diversifiées en mettant de l'avant une image positive de celles-ci.

La désinformation pose un autre défi de taille. Des acteurs ayant des motivations politiques, idéologiques ou financières utilisent les plateformes numériques pour diffuser de l'information

trompeuse ou fausse, ce qui mine la confiance du public et fragilise le discours démocratique. Le Secrétariat des institutions démocratiques du Bureau du Conseil privé coordonne la réponse de l'ensemble du gouvernement aux menaces pesant sur les institutions démocratiques du Canada grâce au Plan pour protéger la démocratie (« Plan »). Le Plan repose sur quatre piliers : améliorer l'état de préparation des citoyens et citoyennes, renforcer la préparation organisationnelle, lutter contre les ingérences étrangères, et bâtir un écosystème de l'information sain. Dans le cadre du Plan, l'Initiative du citoyen numérique (ICN) a été créée au sein du ministère du Patrimoine canadien en 2019. L'ICN a une stratégie à volets multiples qui vise à renforcer la résilience de la population à la désinformation, promouvoir la littératie aux médias numériques et faire avancer la recherche pour mieux comprendre et traiter les impacts négatifs de la désinformation et d'autres préjudices en ligne. Cette initiative s'ajoute aux efforts plus larges visant à préserver l'intégrité de l'écosystème d'information canadien et le gouvernement du Canada va continuer à envisager des approches politiques nouvelles et innovantes afin de protéger l'écosystème informationnel du Canada et lutter contre la désinformation.

Veiller à ce que les Canadiens soient bien informés est un autre moyen d'aider à prévenir les dangers de la mésinformation et la désinformation. Comme indiqué ci-dessus dans la section relative au *Thème 2 : Soutien au journalisme et aux nouvelles locales*, le gouvernement a mis en œuvre plusieurs mesures visant à promouvoir l'accès des Canadiens à des contenus dignes de confiance afin de leur permettre de naviguer dans cet écosystème de l'information. Ces mesures comprennent les deux mesures fiscales ciblées, ainsi que l'Initiative de journalisme local et le Fonds du Canada pour les périodiques, et le crédit parlementaire annuel accordé à CBC/Radio-Canada.

Le gouvernement reconnaît également le rôle important que jouent les provinces et les territoires pour encourager la littératie médiatique et promouvoir l'éducation en lien avec l'usage des médias. Par exemple, le Programme pour une jeunesse bien informée du Québec finance des initiatives ayant pour but d'améliorer la pensée critique à l'égard des médias et de l'information et de soutenir la production de contenus d'information par ou pour les jeunes. L'amélioration du programme d'études sur la littératie aux médias numériques pourrait même aider les jeunes à développer leur pensée critique de sorte qu'ils puissent évaluer la qualité des sources d'information, détecter la mésinformation et agir de manière responsable à l'ère numérique. Notamment, le rapport final de l'Enquête publique sur l'ingérence étrangère recommandait que le gouvernement poursuive et intensifie ses efforts pour faire participer les gouvernements autochtones, provinciaux et territoriaux à l'élaboration de programmes d'éducation aux médias numériques.

Conscient de cette responsabilité partagée, le gouvernement tire parti de ses tables de discussion avec d'autres ordres de gouvernement pour renforcer ces efforts, qui visent à améliorer la résilience de la population à la désinformation. En mai 2024, des consultations ont eu lieu avec nos homologues provinciaux et territoriaux pour faire le point sur le journalisme de proximité et les nouvelles dans l'environnement numérique et sur la manière dont le gouvernement du Canada soutient les médias d'information afin d'assurer l'indépendance du journalisme, qui est un pilier de la démocratie. L'un des principaux sujets soulevés lors de la réunion était la nécessité de soutenir le journalisme et d'enrayer la mésinformation et la désinformation ainsi que les mesures déployées par les provinces et les territoires pour y arriver.

### **Prochaines étapes**

Les recommandations du Comité mettent en lumière l'importance de soutenir le journalisme canadien, d'améliorer la couverture des nouvelles locales et de faire face aux défis du secteur médiatique. Une presse dynamique et efficace fait en sorte que la population canadienne demeure informée sur les enjeux les plus importants.

Bien que les mesures actuelles permettent d'apporter un appui considérable au secteur, nous comprenons que les défis changeants nécessitent des analyses, des dialogues et une collaboration continue. Les observations du Comité offrent des points de vue intéressants sur la façon de faire face à ces défis efficacement tout en respectant le rôle indépendant du secteur des médias.

Le gouvernement remercie le Comité pour son étude approfondie et ses recommandations réfléchies. Nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre nos discussions avec le secteur, les intervenants et les autres ordres de gouvernement dans le but d'explorer les occasions de renforcer l'environnement médiatique canadien.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

L'honorable Marc Miller, C.P., député